



**CONTRAT DE RIVIERE  
HERAULT  
2014 - 2018**

**BILAN DE LA PHASE 2 : 2016 - 2018**

# PREAMBULE

Le **Contrat de rivière Hérault** a été signé le 4 juillet 2014.

Il couvrait la période 2014-2018. Il a été construit en deux phases distinctes :

- La phase 1 : 2014-2015 a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours présenté à la CLE le 14 décembre 2016.
- La phase 2 : 2016-2018 a été formalisée par une 2<sup>nde</sup> convention d'engagement des partenaires signée lors de la CLE du 6 juillet 2017

**L'objet du présent rapport est de dresser le bilan de la réalisation de la phase 2 du contrat.**

## I – RAPPELS SUR LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE

Le contrat de rivière se veut d'abord un outil de mise en œuvre du SAGE approuvé en 2011, qui constitue le document de référence de la politique de l'eau sur le bassin de l'Hérault.

La phase 2 du contrat de rivière a établi une programmation des actions importantes pour le bassin de l'Hérault et leur financement prévisionnel sur la période 2016-2018.

Lors de la première phase du contrat de rivière une certaine exhaustivité des actions avait été recherchée, afin de dynamiser les actions dans le domaine de l'eau sur ce bassin qui n'avait pas fait l'objet de contrat de milieu depuis les années 1980.

La seconde phase du contrat de rivière s'est déroulée conjointement à une forte mutation du cadre de la politique de l'eau avec, pour le petit cycle, la question du transfert des compétences eaux et assainissement aux EPCI-FP au et, pour le grand cycle, la préparation de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant. La phase 2 du contrat de rivière a tenu compte de ce contexte particulier, et a privilégié les actions le moins dépendantes possible de l'évolution du cadre de la politique de l'eau.

Par ailleurs, en 2016 le nouveau SDAGE 2016-2021 est entré en application. La phase 2 du contrat a donc été adaptée pour prendre en compte les orientations de ce nouveau SDAGE.

Finalement, la phase 2 du contrat de rivière, a été construite autour d'un programme resserré, constitué d'actions d'importance forte voire stratégique pour le bassin ou la masse d'eau considérée.

Le programme est moins exhaustif que celui de phase 1, mais il est recentré sur les priorités d'actions du bassin, et privilégie les actions déjà bien définies et bénéficiant d'une maîtrise d'ouvrage identifiée, afin de s'adapter au contexte encore non stabilisé de la mise en place des politiques de l'eau.

Le programme d'action de la phase 2 comprend 54 actions pour un montant total de 25 914 962 € répartis comme suit :

Volet A	Gestion quantitative de la ressource	14 actions	4 151 291 €
Volet B	Gestion qualitative de la ressource	23 actions	16 826 671 €
Volet C	Gestion des milieux aquatiques et des zones humides	9 actions	2 837 000 €
Volet D	Animation	8 actions	1 600 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>54 actions</b>	<b>25 414 962 €</b>

## I – Synthèse globale :

Le bilan de la phase 2 du contrat de rivière Hérault a été élaboré en analysant :

- Le nombre des opérations programmées qui ont pu être engagées,
- Les engagements financiers correspondant,
- L'engagement des actions prioritaires.

Pour effectuer ce bilan, le SMBFH s'est principalement appuyé sur le suivi des aides sollicitées par les maîtres d'ouvrage auprès de l'Agence de l'Eau, ainsi que des bilans des aides apportées par les départements du Gard et de l'Hérault.

Cette analyse a été complétée par des rencontres des maîtres d'ouvrages et partenaires des opérations les plus importantes de la phase 2 du contrat.

Ce bilan se veut le plus complet possible, cependant quelques petites opérations ont pu échapper à l'analyse.

Le bilan est celui arrêté en septembre 2019.

	<b>Enveloppe programmée (€)</b>	<b>Enveloppe engagée (€)</b>	<b>Avancement</b>	<b>Nb d'actions programmées</b>	<b>Nb d'actions engagées</b>	<b>Avancement</b>
<b>Volet A</b> Gestion quantitative	4 151 291	5 427 209	129 %	14	7	50%
<b>Volet B</b> Gestion qualitative	16 826 671	13 213 098	79 %	23	15	65%
<b>Volet C</b> Gestion des milieux aquatiques	2 837 000	1 994 824	70 %	9	8	89%
<b>Volet D</b> Animation	1 600 000	1 825 873	114 %	8	8	100%
<b>TOTAL</b>	<b>25 414 962</b>	<b>22 461 004</b>	<b>88 %</b>	<b>54</b>	<b>39</b>	<b>72%</b>

## II - Bilan par thématique

Dans la suite du bilan, l'analyse l'état d'avancement des actions est présenté avec la codification suivante :

6	5	4	3	2	1	0	- 2	- 100
Action terminée	Action en cours de réalisation	Consultations en cours	Subventions en conventionnement	Projet défini subvention demandée	Projet en cours de définition	Projet retardé	Projet abandonné	Pas d'information

### II – 1 Volet A : Gestion quantitative (ressource - eau potable – irrigation)

Code	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel (€HT)	Niveau d'engagement	Montant engagé
2A-AHH-1	Efficacité réseaux - bassin de l'Arre	ASA de Prat Pialoux	20 000	1	
2A-AHH-2	Efficacité réseaux - bassin du haut Hérault	ASA du Canal du Prat	33 000	6	
2A-AHH-3	Gestion concertée - vallée de Taleyrac	Multiples	nd	1	
2A-AHH-4	Efficacité réseaux - bassin du haut Hérault - Le Clarou	ASA de l'Arc-en-Ciel	32 000	6	16 168
2A-AHH-5	Gestion quantitative bassin du Rieutord et du Recodier	SIVU Ganges le Vigan	15 000	0	
2A-BV-1	Renforcement du suivi hydrométrique d'étiage	Multiples	160 000	5	
2A-BV-2	Economies d'eau - Activités économiques	Multiples	50 000	- 100	
2A-GH-1	Projet de substitution du SIAE Ganges	SIAE Région de Ganges	2 957 381	4	4 702 815
2A-GH-2	Efficacité des réseaux - ASA de Cazilhac	ASA de Cazilhac	66 910	0	
2A-L1	Gestion prélèvements Lergue amont	Multiples	30 000	5	
2A-L-2	Efficacité des réseaux - ASA de l'Aubaygues	ASA de l'Aubaygues	20 000	0	
2A-L-3	Etudes et travaux eau potable	SIE du Lodévois	180 000	5	100 000
2A-PH-1	Etudes et travaux eau potable	SMEVH	310 000	5	323 000
2A-V-1	Travaux eau potable	SIVOM Pays Viganais	277 000	6	285 226
			<b>4 151 291</b>		<b>5 427 209</b>

**Opérations engagées : 7/14 - soit 50%**

**Montant engagé : 5.4M€ / 4.2 M€ - soit 129 %**

Le bilan de réalisation des actions du volet quantitatif apparait hétérogène selon les thématiques concernées.

### Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute

#### *Des résultats contrastés*

Les actions programmées concernaient essentiellement des travaux d'économie d'eau sur de petits périmètres irrigués de manière gravitaire des bassins amont de l'Hérault et de la Lergue.

Elles ont connu un avancement contrasté avec des actions abouties sur certains canaux d'irrigation, et d'autres où la réalisation de travaux n'a pu commencer.

Une animation importante portée par la Chambre d'agriculture du Gard, le SM Ganges le Vigan, la fédération des ASA de l'Hérault, la CC du Lodévois et Larzac et l'EPTB fleuve Hérault a permis d'engager les réflexions et ont révélé dans certains cas les nombreuses difficultés pour faire aboutir la démarche (absence de maîtrise d'ouvrage, situation administrative non à jour, procédure juridique en cours, capacité d'autofinancement nulle, interférence avec d'autres aspects de l'aménagement du territoire...)

Cette réalité montre que les délais pour faire évoluer administrativement, juridiquement, techniquement et financièrement certains projets en systèmes complexes sont simplement plus longs que les 3 ans qu'ont duré la seconde phase du contrat de rivière.

Cependant, la dynamique est bien lancée sur les territoires ciblés, et, à condition que les moyens d'animation perdurent, voire soient renforcés, le programme d'économie d'eau sur ces systèmes agricoles pourra se poursuivre et améliorer très sensiblement la situation d'étiage des cours d'eau court-circuités.

### Gestion quantitative des prélèvements AEP

#### *Un bilan très positif*

Toutes les actions prévues ont été engagées. Elles ont concerné un domaine où les circuits techniques et financiers sont bien éprouvés, et portés par des maîtres d'ouvrage aguerris, facilitant leur réalisation.

Ainsi, les opérations d'amélioration des rendements des réseaux du SMEVH, de réhabilitation des réseaux de St-Laurent le Minier, et d'optimisation dans le Lodévois ont toutes été engagées.

L'opération majeure de ce volet est le projet de substitution de l'approvisionnement du SIAE Région de Ganges. Il prévoit l'abandon du prélèvement en eau superficielle sur l'Hérault et son remplacement par un prélèvement dans un karst déconnecté du fleuve.

Ce projet ambitieux a bénéficié de l'AMO du conseil départemental de l'Hérault.

Son financement important par l'Agence de l'eau (1.8 M€) a été possible grâce à son inscription dans le contrat de rivière, et son inscription dans le PGRE approuvé par la CLE le 14 septembre 2018.

## II – 2 Volet B : Gestion qualitative (assainissement – pollutions diffuses)

Code	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel (€HT)	Niveau d'engagement	Montant engagé
2B-AHH-1	Impact de la culture des oignons doux sur la pollution des eaux par les pesticides	Non déterminée	30 000	-2	
2B-AHH-2	Valleraugue : Assainissement Mas Gilbert et de l'église	Valleraugue	764 000	4	951 819
2B-AHH-3	Sumène : Réhabilitation de la STEP du village et travaux sur le réseau	Sumène	1 447 850	1	
2B-BPT-1	Fontès : Actualisation du SDA et réhabilitation de la STEP	Fontès	600 000	0	
2B-BPT-2	Puissalicon : réhabilitation réseaux et la station d'épuration	Puissalicon	1 796 000	6	1 913 680
2B-BPT-3	Alignan-du-Vent : réhabilitation de la STEP	Alignan-du-Vent	888 800	5	1 400 000
2B-BPT-4	Cabrières : Travaux step et réseaux	Cabrières	917 800	4	290 763
2B-BPT-5	Mise en place d'aires collectives de remplissage/rinçage sécurisées des pulvérisateurs	Multiples	1 884 841	6	1 746 127
2B-BPT-6	Réduction de l'usage de pesticides en zone agricole - étude AAC	CABM	80 000	5	140 000
2B-BV-1	Réduction de l'usage de pesticides en zone non agricole - PAPPH	Multiples	370 000	6	?
2B-BV-2	Meilleure connaissance de la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux et définition des principes de leur préservation	CD34	270 000	5	252 294
2B-BV-3	Traitement des rejets vinicoles des caves particulières	Multiples	25 000	- 100	

Code	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel (€HT)	Niveau d'engagement	Montant engagé
2B-GH-1	Ganges : Réalisation des travaux prévus au SDA sur la commune de Ganges -STEP et réseaux	Ganges	770 000	5	387 287
2B-GH-2	Puéchabon : Mise en place d'un système d'assainissement et travaux sur le réseau.	Puéchabon	380 000	1	
2B-GH-3	Saint-Martin-de-Londres : Création d'un système d'assainissement au hameau du Frouzet.	Saint-Martin-de-Londres	265 000	0	
2B-GH-4	Saint-Bauzille-de-Putois : Travaux de réhabilitation de la STEP et des réseaux d'assainissement	Saint-Bauzille-de-Putois	1 105 000	5	1 129 653
2B-L-1	SEPAC : Etude et travaux assainissement	SEPAC	1 180 000	6	1 272 150
2B-L-2	Lodève : travaux d'assainissement contractualisés avec l'Agence de l'Eau	Lodève	pm	5	-
2B-MVH-1	Aumelas : Construction d'une STEP au hameau de Cabrials et raccordement de la totalité des habitations du hameau	Aumelas	455 000	6	460 925
2B-MVH-2	Saint-Pargoire: travaux d'assainissement réseaux et STEP	Saint-Pargoire	2 027 380	6	1 930 000
2B-MVH-3	Vendémian : Réalisation des travaux de réseaux prévus au SDA - Construction d'une nouvelle station d'épuration	Vendémian	800 000	4	1 300 000
2B-MVH-4	Paulhan : Création d'un nouvel ouvrage épuratoire quartier St-Martin	Paulhan	270 000	1	
2B-V-1	Saint-Laurent-le-Minier : nouvelle station d'épuration	Saint-Laurent-le-Minier	500 000	1	38 400
			<b>16 826 671</b>		<b>13 213 098</b>

**Opérations engagées : 15/23 - soit 65 %**

**Montant engagé : 13.3 M€ / 16.8 M€ - soit 79 %**

### Réduction de la pollution domestique

En termes de montant prévu, c'est le volet le plus important du contrat de rivière. Il concerne principalement les réfections de réseau d'assainissement et les stations d'épuration.

Dans la partie amont du bassin de l'Hérault, les travaux sur le réseau d'assainissement de Ganges, et la réhabilitation du lagunage de St-Bauzille de Putois ont permis de mettre à niveau les équipements épuratoires dont le fonctionnement pouvait altérer la qualité des milieux aquatiques.

Le dossier de réhabilitation de la station d'épuration de Sumène sur le Rieutord a pris du retard en raison de difficultés techniques dues à la configuration du site, qui conduisent à des coûts très importants que la commune ne peut supporter, et qui pour l'instant, peine à obtenir des subventions à hauteur de l'effort nécessaire.

Une solution devrait être trouvée rapidement.

En partie médiane du bassin de l'Hérault, des investissements importants ont également été engagés. Ainsi en rive gauche, la station d'épuration de Clermont l'Hérault a été fortement réhabilitée et optimisée avec la mise en place d'un traitement tertiaire et l'adjonction d'une plateforme de dépotage.

En rive droite, les stations obsolètes de Cabrials, St-Pargoire et Vendémian ont été ou vont prochainement être complètement réhabilitées.

La réfection des autres stations d'épuration de ce secteur qui étaient inscrites au contrat de rivière ne sont pas abandonnées, simplement leur programmation a été suspendue en attendant des résultats des schéma directeurs assainissement en cours d'élaboration.

Dans le bassin de la Lergue, des investissements conséquents ont été apportés sur les réseaux de Lodève avec la mise en séparatif de nombreux secteurs, ainsi que l'amélioration de la station d'épuration. Ces travaux, rappelés pour mémoire dans le contrat de rivière, ont fait l'objet d'un accord cadre spécifique entre la collectivité et l'Agence de l'Eau.

Enfin, on citera la réalisation des opérations de réhabilitation des stations d'épuration de Puissalicon et d'Alignan-du-Vent situées en tête du bassin de la Thongue et de la Payne, cours d'eau particulièrement fragiles compte tenu de la faiblesse de leur débits naturels.

Globalement, sur ce volet le plus volumineux du contrat, l'avancement est bon, de nombreuses actions importantes pour le bassin de l'Hérault ont été engagées dans un contexte d'évolution de l'attribution de la compétence assainissement qui, finalement, n'a eu qu'une influence relative sur la réalisation des opérations.

### Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Suite à l'étude du maillage du bassin de la Thongue en aires de remplissage/rinçage des pulvérisateurs, qui avait été réalisée lors de la première phase du contrat, 3 aires ont pu être réalisées pendant la phase 2 du contrat (aires de Puissalicon, Alignan du Vent, et Margon-Roujan-Pouzolles).

C'est un bilan particulièrement intéressant car il concerne les bassins les plus impactés par la pollution phytosanitaire. Ces équipements concourent à diminuer les sources de pollution et sont en complémentarité avec les démarches engagées par les collectivités dans le cadre de l'amélioration de leurs pratiques phytosanitaires et horticoles, ainsi que celles portées par la profession agricole notamment sur l'appellation « côtes de Thongue » qui anime un programme d'adaptation des pratiques à la biodiversité et à l'eau.

## II – 3 Volet C : Gestion des milieux aquatiques et des zones humides

Code	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Montant opération (€HT)	Niveau d'engagement		Montant engagé
2C-AHH-1	Gestion de la ripisylve, des espèces invasives, et restauration physique	SIVU GANGES le vigan	790 000	6		577 965
2C-BPT-1	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue	CCAMCH / SIVU Thongue et Lène	134 000	6		200 400
2C-BPT-2	Restauration de la Peyne dans sa traversée urbaine à Pézenas	Pézenas ou CAHM	150 000	5	1	
2C-BV-1	Rétablissement de la continuité écologique	Multiples	840 000	5		599 700
2C-BV-2	Suivi de la continuité écologique sur le BV Hérault	Multiples	120 000	6		44 869
2C-L-1	Restauration et entretien des rivières - bassin de la Lergue	CC Lodévois Larzac	518 000	6		265 000
2C-L-2	Restauration et entretien de la Lergue aval	CC Clermontais	200 000	6		256 890
2C-L-3	Aménagement des rivières dans la traversée urbaine de Lodève	Commune de Lodève	nd	5		50 000
2C-MVH-1	Aménagement et gestion de la gravière de la Prade	A définir	85 000	1		
			<b>2 837 000</b>			<b>1 994 824</b>

**Opérations engagées : 8/9 - soit 89 %**

**Montant engagé : 1.8 M€ / 2.8 M€ - soit 70 %**

## Entretien de la ripisylve et restauration physique

Lors de la première phase du contrat de rivière, les opérations avaient pu être conduites sur les territoires où la maîtrise d'ouvrage était déjà engagée.

Lors de la 2<sup>nd</sup>e phase du contrat, le bilan fait clairement apparaître l'effet de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ensemble des opérations d'entretien de rivière prévues a pu être engagé pendant cette période.

Les programmes d'entretien se sont développés sur le bassin amont de l'Hérault, le bassin de la Lergue, la moyenne vallée de l'Hérault et les affluents de la basse plaine, traduisant bien l'appropriation généralisée des collectivités de leur nouvelle compétence.

Outre l'entretien de la végétation, les interventions ont également ciblé l'amélioration du transport sédimentaire et la restauration physique des milieux. De nombreux atterrissements ont été dévégétalisés et scarifiés afin de permettre la reprise des sédiments lors des crues morphogènes, et une importante opération de renaturation physique a été engagée sur la Lergue dans sa traversée de Lodève. Elle va se poursuivre pendant les années à venir.

Certaines opérations de restauration morphologiques ont cependant été retardées.

Ainsi, la renaturation de la Peyne dans sa traversée de Pézenas a été partiellement engagée, seulement sur les secteurs non endigués. En effet, dans le centre de Pézenas, les digues de protection urbaines sont concernées par les nouvelles procédures du décret digues de 2015, et les travaux de renaturation ne pourront avoir lieu tant que les éventuels travaux sur les digues et leurs contraintes d'exploitation n'auront été déterminés. Cette contrainte avait été signalée de longue date par l'EPTB fleuve Hérault.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la gravière de la Prades n'ont pas été engagés. En effet, quelques éléments sur le fonctionnement en crue de la gravière restent encore à confirmer. Ils le seront dans l'étude globale de la Lergue et de sa zone d'influence sur l'Hérault que va mener l'EPTB fleuve Hérault en 2020 au titre de la délégation de l'Item 1 de la GEMAPI. A la suite, le projet d'aménagement de la gravière sera défini à partir des résultats de l'étude technique, mais aussi en fonction de la vocation du site qui sera à préciser par les acteurs locaux.

Les travaux ont également permis de traiter la problématique des espèces envahissantes, avec la destruction de la renouée du Japon sur la Lergue et le haut bassin de l'Hérault, et l'élimination de la canne de Provence à l'occasion des travaux sur les affluents aval.

## Rétablissement des continuités écologiques

Le chantier de la continuité écologique est très satisfaisant puisqu'après l'équipement en ouvrage de franchissement des seuils de Bélarga et Roquemengarde au cours de la phase 1 du contrat de rivière, le dernier seuil non équipé de l'axe aval de Hérault, celui de la gare d'Aspiran a été équipé lors de la phase 2 du contrat de rivière.

Ainsi, l'axe Hérault aval est intégralement équipé en dispositifs de franchissement piscicoles, à la montaison comme à la dévalaison, dimensionnés pour la circulation des aloses, espèce migratrice ciblée par le SAGE et le PLAGEPOMI.

De plus, le SMBFH a mis en place une démarche de fond du suivi de la continuité écologique vis-à-vis de l'aloise sur l'axe Hérault. Un partenariat multiple a été créé avec les services de l'Etat, MRM la fédération de pêche et les exploitants d'ouvrage. Il permet d'exploiter les enregistrements de passage des aloses à la passe à poisson de Bladier-Ricard, de définir un protocole d'information sur l'arrivée des aloses, et un inventaire des frayères disponibles sur le fleuve, et un suivi de l'ADN environnemental.

Les résultats de ce suivi permettront de quantifier la circulation et la reproduction des aloses sur l'Hérault, et de réorienter les actions si besoins.

## II – 4 Volet D : Animation

Code	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Montant opération (€HT)	Niveau d'engagement	Montant engagé
2D-AHH-1	Animation territoriale de la politique de l'eau - secteur amont	SIVU Ganges le Vigan	150 000	6	176 982
2D-BV-1	Animation territoriale de la politique de l'eau - bassin versant	SMBFH	630 000	6	781 566
2D-BV-2	IGP Côtes de Thongue et Vicomté d'Aumelas	A définir	225 000	6	243 520
2D-L-1	Animation territoriale de la politique de l'eau - secteur Lergue	CC L&L	120 000	6	135 900
2D-MVH-1	Animation territoriale de la politique de l'eau - Vallée de l'Hérault	CCVH	100 000	6	100 000
2D-MVH-2	Animation territoriale de la politique de l'eau - Clermontois	CCC	300 000	6	325 797
2D-MVH-3	Animation captage prioritaire du Pouget	A définir	75 000	6	62 108
2D-PH-1	Animation territoriale de la politique de l'eau	CAHM	pm	6	-
			<b>1 600 000</b>		<b>1 825 873</b>

**Opérations engagées : 8/8 - soit 100 %**

**Montant engagé : 1.8 M€ / 1.6 M€ - soit 114 %**

L'ensemble des missions d'animations prévues au contrat de rivière a été mise en œuvre.

Elles ont permis la réalisation des opérations d'entretien de cours d'eau et de restauration des milieux aquatiques notamment dans le cadre du déploiement de la compétence GEMAPI, l'accompagnement de la prise de compétence eau et assainissement par les EPCI-FP, l'animation de la politique de l'eau à l'échelle globale du bassin versant assurée par l'EPTB fleuve Hérault, et les missions spécifiques autour des captages prioritaires concernés par les pollutions phytosanitaires.

Il convient de signaler que ces missions ont pu être assurées en grande partie grâce à l'accompagnement financier important de l'Agence de l'eau.

Ce soutien est essentiel pour le territoire, afin de ne pas enrayer la dynamique actuelle, et de pouvoir répondre à la hauteur des enjeux du bassin versant marqué par un fort développement démographique, dans un contexte de changement climatique qui fait peser des menaces sur l'eau et les milieux aquatiques, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

## **III – Phase 2 du contrat de rivière dans sa globalité**

### **Bilan général**

Le bilan financier global de la phase 2 du contrat de rivière est excellent, avec 88 % des montants programmés qui ont été engagés.

Pour rappel, la première phase du contrat avait abouti à un taux d'engagement financier inférieur à 60%.

Ce bilan mitigé avait conduit à élaborer la programmation de la phase 2 autour d'actions à la fois prioritaires et disposant de bonnes conditions de faisabilité, afin de mieux adapter les montants financiers réservés à la réalité du bassin versant.

Cet objectif pragmatique peut être considéré comme atteint au vu du bilan financier de la phase 2.

En termes de nombre d'actions programmées, le bilan est également bon avec 72 % des actions prévues qui ont été effectivement engagées.

Ce bilan globalement positif témoigne à la fois de la pertinence de la programmation et de la mobilisation des maîtres d'ouvrages et des financeurs, facilités par rapport à la phase 1, par la mise œuvre de la GEMAPI, et la stabilisation des maîtrises d'ouvrages en charge du petit cycle.

L'analyse des actions prévues dans le contrat et qui n'ont pu aboutir fait ressortir la difficulté d'intervention pour l'amélioration de la gestion quantitative des petits prélèvements, principalement gravitaires, pour l'eau brute et l'irrigation. Malgré une animation qui a apporté des résultats certains, la complexité des situations administratives, juridiques, techniques et financières de ces équipements et structures souvent hérités du passé, a freiné l'action. Un engagement de plus long terme sera nécessaire pour faire aboutir certaines situations complexes.

D'autres actions particulières sont également retardées pour des difficultés techniques et financières. C'est le cas de la station d'épuration de Sumène, ainsi que la restauration physique de la Peyne dans sa traversée urbaine de Pézenas.

Il est important de noter que ces actions sont toujours fortement portées par les maîtres d'ouvrage, et qu'elles aboutiront prochainement, même si le délai du contrat de rivière n'a pu être tenu.

### **Pilotage et animation**

L'avancement du contrat de rivière a été suivi par :

- La CLE en configuration Comité de Rivière, le 14 décembre 2016, le 6 juillet 2017, et le 12 décembre 2019.
- Les partenaires du contrat à l'occasion des réunions annuelles organisées de 2016 à 2018 par l'Agence de l'Eau

Avec seulement 2 réunions, le contrat n'a pas été suivi de manière rapprochée par le Comité de Rivière.

Cette situation résulte en partie d'ordres du jour très chargés de la CLE qui a eu d'autres sujets prioritaires à traiter, notamment s'agissant de la gestion quantitative de la ressource.

L'absence de suivi rapproché a certainement freiné l'appropriation du contrat par le Comité de Rivière,

Par ailleurs, la structure porteuse du contrat dispose de moyens limités qui n'ont pas permis de valoriser à sa hauteur le travail de programmation réalisé. Une animation plus efficace aurait nécessité de renforcer les moyens humains de l'EPTB, scénario compliqué compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur les membres du SMBFH.

## Avancement des actions prioritaires pour l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau est le partenaire financier principal du contrat. Ses engagements financiers étaient motivés en particulier par la réalisation de certaines actions prioritaires.

La convention de phase 1 du contrat de rivière comprenait une liste d'actions prioritaires pour l'Agence, correspondant à la déclinaison du programme de mesures (PDM) du SDAGE.

Le tableau ci-dessous reprend cette liste et donne l'état d'avancement des opérations à l'issue de la phase 1, puis de la phase 2 du contrat.

Thème	Mesure ou disposition PDM	Actions	Maîtres d'ouvrage	Avancement attendu sur la phase 1	Indice de réalisation phase 1	Indice de réalisation phase 2
Pollution domestique	Traitement des rejets plus poussé	Assainissement du bourg	Sumène (B-AHH-10)	Opération engagée	Opération programmée mais solution technique encore à l'étude car contraintes topographiques et hydrauliques particulières	Opération programmée Solution technique définie mais difficultés de bouclage du plan de financement
		Travaux d'assainissement P1 – BV Thongue	Valros (B-BPT-2)	Opération engagée	Opération engagée	Opération terminée
			Gabian (B-BPT-3)	Opération engagée	Opération engagée	Opération terminée
			Puissalicon (B-BPT-5)	Opération engagée	Opération engagée	Opération terminée
Travaux d'amélioration des rejets et réhabilitation du réseau	Lodève (B-L-4)	Opérations sur réseaux + traitement du phosphore engagées.	Opérations partiellement engagées, retardées suite à la crue de la Lergue	Opération engagée		
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées en ZA	Gestion du sol – limitation de l'usage de pesticides	Syndicat des producteurs des Côtes de Thongue (B-BPT-9)	Animation engagée	Animation engagée	Animation en cours
		Mise en place d'un projet agro-écologique – Terroirs de Montpeyroux et St-Saturnin	Syndicat des AOC coteaux du languedoc (B-MVH-18)	Animation engagée	Animation engagée	Animation en cours
	Etudier les pressions polluantes et mécanismes de transferts	Caractérisation de la pollution phytosanitaire sur le fleuve Hérault	SMBFH (B-BV-5)	Etude terminée	Etude terminée	Validation en CLE, rédaction de la stratégie correspondante
		Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en ZNA	plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	Collectivités (B-BV-10)	Engagement de 5 PAPPH communaux	Engagement de 7 PAPPH communaux
Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation	Travaux préconisés dans le PGCR	ASA de Tessan (A-AHH-1)	Opération engagée	Opération engagée	Opération terminée
		Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable en P1	Collectivités	50% des opérations engagées	70% des opérations engagées	

Thème	Mesure ou disposition PDM	Actions	Maîtres d'ouvrage	Avancement attendu sur la phase 1	Indice de réalisation phase 1	Indice de réalisation phase 2
Risque pour la santé	Déterminer les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou préserver en vue de leur utilisation future	Connaissance de la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux - définition des principes de préservation (B-BV-7)	CG34	Etudes engagées	Le lancement de certaines études a été retardé, mais reste programmé	Etudes engagées
			SMBFH	Etude engagée	Etude engagée	Etude terminée Validée en CLE
Dégradation morphologique	Préserver les zones humides	Stratégie d'actions et complément d'inventaires des zones humides du bassin versant	SMBFH (C-BV-8)	Etude finalisée.	Etude financée mais non engagée par manque de budget	Etude terminée Validée en CLE
		Acquisition foncière du secteur Lamalou-Ravin des arcs	CCGPSL (C-GH-8)	Acquisitions réalisées	Acquisitions réalisées	Opération terminée
	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro-morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Traversée de Lodève – projet de Restauration morphologique et aménagement paysager Travaux d'aménagement	CC L&L (C-L-5)	Etude et avant-projet finalisé.	Etude et avant-projet finalisé.	Travaux en cours
Transport sédimentaire	Réaliser un programme de recharge sédimentaire (gestion des atterrissements et érosion latérale)	Plan de gestion spécifique de la Lergue Aval	CCC (C-L-2)	Plan de gestion finalisé.	Plan de gestion finalisé.	Travaux réalisés
		Aménagement et gestion de la gravière de la Prade	CCC (C-MVH-2)	Etude engagée	Non réalisé car la maîtrise d'ouvrage n'a pu être définie	Non réalisé dépendra des conclusions de l'Etude EPTB de 2020
Altération de la continuité biologique	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	Aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de Roquemangarde	CG34 (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.	Opération terminée
		Aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de Bélarga	CG34 (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.	Opération terminée
		Aménagement des seuils pour la continuité écologique – seuil de la Gare d'Aspiran	BRL (C-BV-3)	Opération engagée.	Opération engagée.	Opération terminée
Autre	Préserver les milieux remarquables	Labellisation Vis « rivière sauvage »	Association Vis Vallée nature (D-V-1)	Label obtenu.	Non réalisé car la maîtrise d'ouvrage n'est plus active	Opération reprise par l'EPTB, labellisation obtenue

Ce tableau montre que sur les 22 opérations prioritaires pour l'Agence de l'eau, 20 ont pu être réalisées à la fin du contrat de rivière. Le bilan est donc très positif.

Les actions qui n'avaient pu être engagées ou finalisées lors de la première phase du contrat de rivière l'ont été lors de la phase 2.

Seules 2 actions n'ont pu être engagées pour des difficultés déjà évoquées dans ce document, et il convient de rappeler qu'elles ne sont nullement abandonnées, mais simplement retardées par des contraintes spécifiques.

**Actions bénéficiant de majoration des taux de l'Agence de l'eau pour la phase 2 du contrat :**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant	Taux d'aide AE	Taux majoré	Indice de réalisation
A définir à l'issue de l'étude GEMAPI en cours sur le bassin	Plan de gestion de la gravière de la Prade	Demande d'aide en 2018	85 000 €	50%	30%	Action non engagée
SMBFH	Chargé de mission zones humides – 2016	Demande d'aide en 2016	50 000 €	50%	30%	Opération terminée

**Actions bénéficiant d'aides spécifiques contractuelles de l'Agence de l'eau pour la phase 2 du contrat :**

Opération concernée					Contrepartie attendue par l'Agence				
MO	Opération	Montant	Taux AE	Indice de réalisation	MO	Opération	Montant	Taux AE	Indice de réalisation
SIVU Ganges – Le Vigan	Entretien et restauration ripisylve	690 000	30%	Opération terminée	Ganges	Dévoisement réseau EU Rieutord - Tranche 1	430 000	30 %	Opération terminée
SIVU Thongue et Lène	Entretien et restauration ripisylve de la Thongue	84 000	30%	Opération terminée	Puissalicon	Travaux aire ARRS Puissalicon	485 250	80%	Opération terminée
CC Avant-Monts Centre Hérault	Entretien et restauration ripisylve de la Thongue	50 000	30%	Opération terminée	CC Avant-Monts Centre Hérault	Travaux aire ARRS Margon / Roujan / Pouzolles	364 986	80%	Opération terminée
CC Lodévois Larzac	Entretien et restauration ripisylve 2016	178 000	30%	Opération terminée	SEPAC	Traitement plus poussé phosphore	180 000	30%	Opération terminée
CC Lodévois Larzac	Entretien et restauration ripisylve 2017-2018	240 000	30%	Opération terminée	SIVU Montblanc /Valros	Travaux aire ARRS de Montblanc-Valros	504 850	80%	Action non engagée, MO dissout
CC Clermontais	Entretien et restauration ripisylve	200 000	30%	Opération terminée	BRL	Travaux continuité écologique seuil Aspiran	500 000	50%	Opération terminée

## **IV - Synthèse globale**

Le Contrat de rivière 2014-2018 du bassin du Fleuve Hérault présente un bilan très positif en termes d'actions réalisées comme en termes d'engagements financiers.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2016 a permis de corriger la programmation initiale en l'orientant vers plus d'opérationnalité. Le bilan s'en est ressenti avec un taux de réalisation très bon pour cette 2<sup>nd</sup>e phase.

Au titre des avancées significatives qui ont eu lieu pendant la période d'application de ce contrat de rivière, on peut retenir :

- L'engagement de l'imposant projet du SIAE Région de Ganges qui va substituer son prélèvement en eau de surface par un forage dans le karst. Cette opération, inscrite au PGRE, permettra de diminuer la pression estivale sur le débit de l'Hérault, et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tout le secteur.
- Une forte dynamique sur le maintien ou l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement, avec 15 stations d'épuration importantes qui ont été réhabilitées au cours du contrat.
- La réalisation de 3 aires de remplissage rinçage sécurisées des pulvérisateurs sur les bassins très fragiles de la Peyne et de la Thongue, qui associée à l'animation réalisée par la profession agricole, et les changements de pratiques des collectivités, témoigne de l'engagement de ce secteur pour limiter les effets des produits phytosanitaires
- La finalisation de l'équipement des seuils en systèmes de franchissement par les poissons sur l'intégralité de l'axe de l'Hérault concerné par la migration des aloses, accompagnée par une animation opérationnelle des acteurs locaux autour de la thématique continuité écologique.
- Lors de la phase 2 du contrat, la forte poussée des opérations d'entretien de la ripisylve et de restauration morphologique, qui apparaît comme une conséquence du déploiement effectif de la compétence GEMAPI sur le bassin du fleuve Hérault.

### ***Perspectives***

Au vu du bilan positif du contrat de rivière 2014-2018, malgré son déroulement pendant une période de mutation des maîtrises d'ouvrages dans le grand cycle et le petit cycle de l'Eau, cet outil contractuel mérite d'être réutilisé pour apporter dynamisme et financements des actions prioritaires dans le domaine de l'eau, et garantir la cohérence de bassin versant, fondement des politiques publiques de l'Eau.

Sur le court terme, certains territoires se sont déjà engagés contractuellement avec l'Agence de l'eau à l'occasion de l'entrée en application de son XI<sup>ème</sup> programme d'intervention :

- Accord cadre 2019-2021 avec la Communauté de Communes du Clermontais
- Accord cadre 2019-2021 avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Accord cadre en projet avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Projet de contractualisation « ZRR » avec la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

L'échéance 2021 apparaît favorable pour relancer un contrat de rivière sur le bassin du fleuve Hérault :

- Elle correspond au point d'étape des contractualisations en cours
- Les Schéma Directeurs d'Eau et d'Assainissement actuellement en cours d'élaboration seront achevés
- Les orientations du prochain SDAGE seront connues
- Les stratégies de bassins (zones humides, gestion physique, pesticides, espèces invasives...) auront été élaborées par l'EPTB dans le cadre de la délégation de l'item 1 de la GEMAPI.

En conséquence, il sera proposé à la CLE, dans sa configuration de comité de rivière, d'engager dès 2020 les réflexions avec le territoire sur l'élaboration d'un futur contrat de rivière qui porterait sur la période [2022-2024] en relai des contractualisations existantes.